Participation des Pays de l'Europe Centrale et Orientale à la réalisation du développement rural

---

- *Des politiques d'accompagnement (formation professionnelle, reconversions hors-exploitation, services ruraux) sont indispensables.*
- *Le Dialogue Social contribuera au renforcement des structures associatives pour jouer pleinement leur rôle dans les domaines de compétence attribués par le Traité.*

En 2002/2003 sous le titre « Le dialogue social pour mieux intégrer la dimension européenne » la CEETTAR avait réalisé une première action d'information et de formation sur l'application de la stratégie de préadhésion et sur l 'assistance disponible pour faciliter l'acquis communautaire.

En effet, le rôle des organisations patronales et des syndicats dans les pays adhérents reste relativement modeste. Les structures tripartites sont souvent assez formelles, le dialogue bipartite patronat syndicat est peu développé et les relations de l'État avec les unes et les autres demeurent fortement marquées par une logique centralisatrice.

Malgré les encouragements de la Commission et les progrès accomplis, les administrations nationales se cantonnent encore trop souvent dans un rôle passif et peu d'informations de source européenne sont canalisées vers le terrain. Il y a là un risque pour la réussite de l'adhésion des pays concernés en même temps qu'un danger pour leur cohésion économique et sociale.

Le projet de la CEETTAR, élargi cette fois ci à 6 pays (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie et Slovaquie), se justifiait ainsi d'un triple point de vue :

- la démocratie sociale,
- les structures économiques agricoles,
- l'intégration européenne harmonieuse des nouveaux pays membres.

Objectifs de l'action :

I. Réaliser un pas supplémentaire dans le développement du savoir faire des organisations socio- professionnelles.

II. Obtenir d'autres moyens pour un accompagnement des organisations en tant que société civile afin de développer les objectifs de la démocratie sociale, le renforcement des structures économiques et d'une intégration harmonieuse dans l'Union Européenne.

III. Le dialogue social devra contribuer au renforcement des structures associatives pour permettre aux organisations de jouer pleinement leur rôle dans les domaines de compétence attribués aux partenaires sociaux par le Traité.

IV. Démontrer par cette action que la CEETTAR est appelée à développer d'autres projets de formation et d'information en vue de parfaire la qualification des entrepreneurs de travaux agricoles.

Conclusions

- La restructuration et la modernisation des structures agricoles constituent pour les PECO, où le taux de population agricole est souvent très élevé, un défi de tout premier plan.

- De nombreuses exploitations de petite taille, pour la plupart trop peu productives, sont menacées de disparition face aux pressions concurrentielles et dans le contexte de la mondialisation.

- Les exploitations qui survivront devront adopter les normes communautaires en matière d'utilisation des machines agricoles des intrants, des produits phytosanitaires, d'hygiène, etc. Elles devront impérativement moderniser leurs équipements, leur organisation du travail et leurs méthodes de commercialisation.

- Des politiques d'accompagnement (formation professionnelle, reconversions hors-exploitation, services ruraux) seront indispensables.

- Sur le plan social, un effort énorme doit être poursuivi pour l'adoption de l'acquis communautaire et sa mise en œuvre effective. Tout cela s'inscrit dans un calendrier ambitieux et coïncide avec le profond processus de réforme où l'agriculture de l'UE est engagée.

.

- Le dialogue social sectoriel constitue un niveau d'action particulièrement efficace de par sa proximité avec la base et le citoyen.

- Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) dans les pays candidats ont un rôle accéléré à jouer dans le secteur agricole, avec un retard technique considérable et des obstacles législatifs et réglementaires spécifiques